

**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 18/01/2020**

Début de séance : 09h13

Fin de séance : 12h00

1. VSOP : 47 licenciés = 4 voix
2. VCT : 14 licenciés = 2 voix
3. VAHINE TRI : 53 licenciés = 5 voix
4. PUNARUU TRI : 50 licenciés = 4 voix
5. MOOREA NAT : 28 licenciés = 3 voix
6. MARARA TRI : 28 licenciés = 3 voix
7. KONA TRI : 34 licenciés = 4 voix
8. FEI PI : 88 licenciés = 5 voix
9. CNP : 34 licenciés = 4 voix

Présents :

Clubs représentés : Fei Pi, CNP, VSOP, Vahine Tri, Kona Tri, Marara Tri, Punaruu Tri

Clubs non représentés : VCT, Moorea Natation

Excusés : aucun

Nombre de voix présentes : 29, sur 34 possibles. Le quorum est atteint et la séance est ouverte à 9h15

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation du bilan moral et financier 2019 (*présenté par l'ancien président Jean Michel Monot*)
- 2) Projets 2020 (*présentés par le directeur technique Rémy Ségard*).
- 3) Budget prévisionnel 2020 à approuver (*présentés par le Président Joe Tapare*).
- 4) Cooptation de Mr Bernard Costa au sein de l'équipe fédérale (*présentés par le Président Joe Tapare*).
- 5) Validation de la nouvelle grille tarifaire de la fédération. (*présentés par le Trésorier Laurent Buvry*).

En préambule à la séance le président Joe Tapare adresse ses meilleurs voeux pour cette nouvelle année et souhaite que cette année soit une année d'épanouissement pour tous les clubs et tous les adhérents. Il tient également à remercier l'ex président

Jean Michel Monot et son équipe pour le travail effectué lors de son mandat des quatre années passées.

1) Approbation du bilan moral et financier 2019.

Jean Michel Monot entame la présentation du bilan moral par des remerciements à Joe pour ces mots de félicitations. Il remercie également tous les membres de son ancienne équipe, les derniers directeurs techniques mais aussi les entraîneurs et employés de la FTTRI durant son mandat. Il adresse un remerciement particulier aux anciens présidents de la FTTRI, Mr Bernard Robin, Mr André Lorgevre et Mr Bernard Costa, qui ont contribué à la construction et la pérennisation de la FTTRI.

Le conseil fédéral se sera réuni à cinq reprises en 2019, la formation des BF5 aura permis de diplômer 10 candidats. L'effectif du corps arbitral sera stable par rapport à 2018. Le calendrier 2019 composé de 16 épreuves aura permis de générer pas moins **507 licences journalières**.

Le nombre de licenciés en **2019** est de **378 inscrits**, on note une augmentation de licences dirigeants, **les femmes représentent 44%** de l'effectif des licenciés.

Le nombre de participants sur les épreuves proposées sont en augmentation ce qui est encourageant pour la suite.

Un travail énorme a été fourni pour les **Jeux du Pacifique**, des choix difficiles ont été pris qui ont payé au final, grâce à l'aide et la cohésion des personnes qui ont composé l'effectif lors de la préparation et de la participation aux JDP. **Le bilan de 5 médailles d'or sur 6 possibles** parle de lui-même.

Avec le départ du CTF en 2018, deux points n'auront pas pu être menés à bien :

- Action auprès des jeunes en milieu scolaire qui sera interrompue.
- Mise en place du « Tri-Santé/Entreprise » afin d'orienter les salariés sur une pratique sportive adaptée qui aurait permis de générer des recettes pour la FTTRI.

Ce mandat aura été l'occasion de créer un nouveau logo pour la FTTRI, d'acquérir un véhicule utilitaire, de réviser le site internet, d'acheter du matériel neuf (comme l'arche d'arrivée...).

Au chapitre des satisfactions, la relation entretenue maintenant avec le COPF ainsi qu'avec l'ITU et la FFTRI. Malgré les difficultés rencontrées, l'équipe sortante est contente du travail effectué.

L'assemblée n'ayant pas de remarque, le Président Joe Tapare, soumet l'approbation du bilan moral au vote de l'assemblée :

le bilan moral 2019 présenté par Jean Michel Monot est adopté à l'unanimité

Le bilan financier (voir document joint) est expliqué et détaillé par Jean Michel Monot. Mr Jean Michel Monot rappelle que la présentation de son bilan tient compte des amortissements des équipements, ce qui n'est pas possible dans un compte de trésorerie.

L'assemblée n'ayant pas de remarque, le Président Joe Tapare, soumet l'approbation du bilan financier au vote de l'assemblée :

Soumis au vote, le bilan financier 2019 présenté par Jean Michel Monot est adopté à l'unanimité.

2) Projets 2020.

(Voir le document en pièce jointe).

Rémy Ségard directeur technique, présente les projets à court terme :

- **Formation** et mise à niveau des **arbitres** courant Février voir début mars.
- **Formation BF4** qui débute ce mois sur 5 Week end.
- La communication sur les « **class triathlon** » qui vont se mettre en place en Février/Mars.
- Le « **challenge GEROLSTEINER** ».
- La mise en place d'un stage « **jeunes à potentiel** » en **Nouvelle Zélande** courant Avril.
- L'organisation du **triathlon des entreprises le 1^{er} Mai** avec cette année un espace réservé aux clubs affiliés à la FTTRI pour leur promotion.
- Enfin les **championnats de Polynésie** courant Juin organisé par la FTTRI pour clôturer la saison locale, il est prévu la mise en place, juste avant les championnats, de la semaine du triathlon un événement festif dédié à notre discipline sportive.
- Il est envisagé une participation de nos meilleurs jeunes, sur **sélection, aux championnats de France d'aquathlon** qui se dérouleront à Angers courant Juillet. Il serait alors possible de participer sur place à des stages fédéraux auxquels nous avons été invités.
- Il sera ensuite question de **développer l'aquathlon dans les îles**, un travail de fond a commencé en collaboration avec la FTN (développement de la nage en eaux libres) pour mutualiser les moyens à mettre en œuvre.
- Le Directeur Technique travaille sur la création du « **Centre d'Entraînement et d'Accompagnement** » (**CAF**) pour une mise en place lors de la prochaine saison 2021, afin de permettre à nos meilleurs jeunes et adultes de mieux performer.

Questions et remarques :

Au terme de la présentation des projets évoqués Yoann Hotellier émet un doute sur les dates de Juin pour la semaine du tri et le championnat en raison de la proximité de vacances synonyme de départ à l'étranger.

Intervention d'Eric Zornotti pour annoncer une aide technique à venir pour les fédérations et les clubs de la part du COPF.

3) Budget prévisionnel 2020.

Voir le document en pièce jointe. Le budget prévisionnel 2020 est présenté par le Président, Jo Tapare.

Intervention de JM Monot qui regrette la disparition du tri santé du budget prévisionnel. Joe Tapare explique que la décision prise conjointement avec Eric Zornotti de faire l'impasse, est un choix délibéré dû au manque de moyens humains qualifiés pour cette action. En espérant que la nouvelle équipe sera prête humainement et financièrement en 2021 pour répondre au réseau « Maitai Sport Santé » et au « Tri-Santé/Entreprise ».

Suite aux remarques, le Président Joe Tapare, soumet l'approbation du budget prévisionnel au vote de l'assemblée :

Soumis au vote, le budget prévisionnel 2020 présenté par le Président, Joe Tapare est adopté à l'unanimité.

4) Cooptation de Mr Bernard Costa au sein du conseil fédéral.

Il est demandé si un vote à main levée est autorisé pour cette cooptation ; le vote à main levée est accepté par l'ensemble des membres présents et représentés.

Soumise au vote, la cooptation de Mr Bernard Costa est adoptée à la majorité des membres. (une abstention).

Bienvenue à Bernard.

5) Validation de la nouvelle grille tarifaire de la FTTRI.

(Voir le document en pièce jointe).

Tarifs saison 2020 :

- Joe Tapare donne la parole à Laurent Buvry pour l'explication de cette nouvelle tarification dans laquelle l'introduction de la « **licence loisir** » (appellation espace tri) sera finalement nommée « **licence entraînement** » suite à plusieurs remarques de participants.

- Concernant **les licences journées** (pour les non licenciés) leur coût a été adapté en fonction de la nature des épreuves pour une meilleure équité.

Deux erreurs sont remarquées sur le tableau présenté qui seront rectifiées : le prix de la licence individuelle actuelle qui est erroné, et le remboursement du forfait secouriste par épreuve et non par an comme noté.

- Le club du VSOP Moz Team intervient pour signaler que l'ouverture des inscriptions de leur première course de l'année est déjà effective et que le nouveau tarif des licences journée n'a pas été pris en compte dans le montant demandé aux non licenciés.

Il est décidé majoritairement, qu'exceptionnellement le tarif des licences journées sera inchangé pour l'évènement du XTERRA du 30 mai 2020.

Ces nouveaux tarifs sont applicables à partir du 18 Janvier 2020 (date de l'AG) après validation à l'unanimité.

Tarifs saison 2021 :

- Les **licences compétitions et dirigeants** subissent une légère augmentation, la licence compétition individuel (hors club) également.
- L'**affiliation** à la FTTRI double en raison de son coût dérisoire au regard des autres fédérations, elle est assortie d'une obligation d'organisation d'au moins une épreuve dans l'année et d'un « class tri » pour les clubs ayant une Ecole de Triathlon.
- Le tarif des **mutations** reste inchangé à 1 000 f, il est considéré pour le moment que la liberté du sportif de changer de club ne doit pas les pénaliser financièrement.
- **La FTTRI reprend à sa charge dès cette année l'assurance obligatoire des non licenciés**, de ce fait les clubs percevront les licences journées des non licenciés, qu'ils reverseront à la FTTRI. En contrepartie ils n'auront plus la charge de prendre d'assurance supplémentaire lors des événements qu'ils organisent.
- Dans le cadre de l'aide aux clubs le **forfait secouriste** sera quelque soit l'épreuve de 20 000 f sur Tahiti, il est de 30 000 f pour une organisation sur Moorea.
- **Arbitrage**, un forfait de 1 500 f sera attribué aux arbitres désignés sur les différentes épreuves sur Tahiti. Pour Moorea la FTTRI prendra à sa charge 1 billet aller/retour pour un 2 roues et 2 billets aller/retour pour 2 personnes sur n'importe lequel des 2 transporteurs locaux. L'hébergement et la nourriture s'il y a lieu, ou des arbitres supplémentaires seront à la charge de l'organisateur. Le pointage des présences des arbitres se fera tout au long de l'année. Un chèque sera remis aux intéressés au cours de l'AG qui clôt la saison. Il est demandé aux clubs dans la mesure de leurs moyens de prévoir pour les arbitres bénévoles une boisson et une collation.

L'organisation d'épreuves dans les autres îles fera l'objet d'une étude au cas par cas.

L'assemblée n'ayant pas de remarque, le Président Joe Tapare, soumet l'approbation de la grille tarifaire au vote de l'assemblée :

Les nouvelles dispositions de la grille tarifaire sont adoptées à l'unanimité des membres présents et représentés et s'applique pour la saison sportive 2021 (1er septembre 2020 au 31 décembre 2021)

Le président, Joe Tapare, lève la séance à 12h00 et propose le pot de l'amitié à l'ensemble des participants.

Président
Joe TAPARE

Secrétaire Général
Valérie VIDEAU

GRILLE TARIFAIRE	SAISON 2021 (à partir du 1er septembre 2020 au 31 aout 2021)
Affiliation club	20 000 F à l'année (pénalité de 100% après le 31/10 de l'année n-1) avec obligation : - d'organiser 1 évènement dans l'esprit de la politique sportive fédérale (+1 class tri pour les Ecoles de Triathlon)
Renouvellement Licences	(pénalité de 100% après renouvellement au 31/12)
Licences adultes « compétitions » 16 ans et plus	5000 F/an Les « cadets » ayant accès aux formats S permet de simplifier les catégories de licences
Licences jeunes « compétitions » 6 ans à 15 ans	3000 F/an
Licences adultes « Loisirs » 16 ans et plus	3000 F/an
Licences jeunes « Loisirs » 6 ans à 15 ans	2000 F/an
Licences scolaires	400 F/an
Licences dirigeantes	1000 F/an
Licences adultes individuelles (hors clubs) « compétitions » 16 ans et plus	20 000 F/ an
Mutation	1000 F/mutation
Licences journalières (à tort appelés « pass compétition »)	- 250 F → 6-9 / 8-11 / 10-13 - 1000 F → XS / S - 1500 F → M - 2000 F → L / XL et plus
Secouristes	- 20 000 F/ an pour Tahiti - 30 000 F / an pour Moorea (sur présentation de la facture acquittée dans la semaine qui suit).
Mise à disposition du camion fédéral	10 000 F pour 48h maximum (+ 10 000 F par 24h supplémentaire pour les clubs affiliés)
Arbitres	1 500 F (par participation) quel que soit le lieu - Moorea → +1 A/R pour 1 deux roues et 1 A/R pour 2 personnes - Autres Iles → l'envoi d'un arbitre se fera au cas par cas en raison des billets d'avions

Procès verbal de l'AG du 18/01/20, page 5 : « Les nouvelles dispositions de la grille tarifaire sont adoptées à l'unanimité des membres présents et représentés et s'applique pour la saison sportive 2021 (du 1er septembre 2020 au 31 décembre 2021) »